

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18493 - 72ÈME ANNÉE

Lutte contre la vie chère

À quand la continuité territoriale pour les prix ?

2 Juillet 2016 : les prix augmentent de 1,0 % à La Réunion

Indices des prix à la consommation des ménages et leurs évolutions

Regroupements	Pondération	La Réunion					France		
		Indice pour le mois de :			Variation au cours :		Indice pour le mois de :		Variation au cours :
		Juillet 2015	Jun 2016	Juillet 2016	du dernier mois	des 12 derniers mois	Juillet 2016	du dernier mois	des 12 derniers mois
		base 100 année 2015			en %		base 100 (2015)		
ENSEMBLE	10 000	101,4	100,3	101,3	1,0	- 0,1	100,3	- 0,4	0,2
ALIMENTATION	1 644	100,0	100,2	100,7	0,5	0,7	100,9	0,1	1,2
Produits frais	121	100,6	101,7	100,6	- 1,1	0,0	105,9	0,6	8,5
Alimentation hors produits frais	1 523	100,0	100,5	101,1	0,6	1,1	100,1	0,0	0,1
TABAC	168	100,0	100,0	99,9	- 0,1	- 0,1	100,1	0,0	0,1
PRODUITS MANUFACTURÉS	2 798	100,7	100,5	100,9	0,4	0,2	97,3	- 2,9	- 0,3
Habillage et chaussures	507	103,8	102,6	104,8	2,1	0,9	88,8	- 14,2	0,7
Produits de santé	360	99,8	98,5	98,3	- 0,2	- 1,5	96,8	- 0,2	- 2,7
Autres produits manufacturés ¹	1 931	100,0	100,2	100,3	0,1	0,3	99,3	- 1,0	- 0,2
ÉNERGIE	642	103,6	95,8	97,1	1,4	- 6,2	98,1	- 1,3	- 3,3
dont produits pétroliers	464	105,6	92,9	94,7	2,0	- 10,3	96,8	- 2,4	- 6,6
SERVICES	4 748	102,2	101,2	102,6	1,4	0,3	102,0	1,0	0,8
Loyers, eau et ordures ménagères	906	100,5	101,1	100,9	- 0,3	0,3	100,6	0,0	0,9
Services de santé	968	100,3	100,1	100,4	0,4	0,2	100,6	0,2	0,6
Services de transports	256	120,4	100,2	123,5	23,3	2,6	105,0	7,3	- 2,1
Services de communication	374	99,9	100,4	100,4	0,0	0,5	102,5	- 0,1	1,9
Autres services ²	2 244	99,3	101,5	101,8	0,3	2,6	102,4	0,9	1,0
Ensemble hors Énergie	9 358	101,3	100,7	101,6	0,9	0,4	100,5	- 0,3	0,5
Ensemble hors Tabac	9 832	101,5	100,4	101,3	1,0	- 0,1	100,3	- 0,4	0,2

1. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison ; Achats de véhicules.

2. Services à la personne ; Services financiers, assurances et services juridiques ; Loisirs et culture ; Hôtellerie, cafés et restauration ; Services liés à l'utilisation de véhicules personnels ; Éducation.

Source : Insee, Indices des prix à la consommation.

L'indice des prix de juillet montre que pour l'alimentation hors produits frais, la hausse a été de 1,1% sur un an à La Réunion, contre 0,1% en France.

L'indice mensuel des prix à la consommation à La Réunion du mois de juillet est rendu public aujourd'hui par l'INSEE. Il rappelle une discrimination touchant les Réunionnais : la vie chère. Car non seulement les prix sont plus élevés, mais ils augmentent plus vite dans des postes qui pèsent lourds pour les plus pauvres.

L'INSEE-Réunion publie aujourd'hui l'indice mensuel des prix à la consommation pour le mois de juillet. Cette étude statistique permet des comparaisons du coût de la vie entre La Réunion et la France. L'année de référence est fixée à 2015. Entre juillet 2015 et juillet 2016, l'INSEE indique que les

prix dans l'alimentation hors produit frais ont augmenté de 1,1 % à La Réunion, contre 0,1 % en France. Pour les vêtements et les chaussures, la hausse des prix était de 0,9 % à La Réunion sur les 12 derniers mois, et de 0,6 % en France. Concernant le poste « loyer, eau et ordures ménagères », l'indice a pro-

gressé de 0,9 % à La Réunion depuis janvier 2015, contre 0,6 % en France pour la même période.

Pour l'énergie, les prix observés sont plus bas qu'en France. Rappelons qu'à La Réunion, les taxes sur les carburants perçues par les collectivités sont moins élevées.

L'État reconnaît que la vie est chère

Les données publiées dans l'indice des prix permettent de constater que pour des biens et services parmi les plus essentiels comme la nourriture, l'habillement et le logement, la croissance des prix est plus rapide à La Réunion qu'en France. Ces dépenses sont incompressibles. Plus les revenus d'une famille sont faibles, plus elles forment une part importante du budget. Ce sont donc les plus démunis qui sont relativement les plus touchés par la hausse des prix. Elle a lieu dans un contexte où, au départ, les prix sont plus élevés à La Réunion.

C'est un fait reconnu par l'État. Il considère que si ses agents avaient le même salaire qu'en France, leur pouvoir d'achat serait pénalisé. Il leur verse donc une sur-rémunération de 53 % pour qu'ils puissent faire face à la vie chère. Cette analyse est également partagée dans d'autres secteurs. À la Sécurité sociale, à EDF ou dans les banques, les salariés ont droit à une prime pour compenser un coût de la vie jugé plus élevé. Une telle prime avait été étendue aux travailleurs touchant un salaire inférieur à 1,4 SMIC. C'était le RSTA, accordé à la suite des manifestations du COSPAR et de la population en 2009. Mais cette prime d'État de 100 euros a été supprimée par le gouvernement actuel.

Revenus calculés en fonction des prix en France

Malheureusement, cette prise en charge de la vie chère n'existe pas pour la plus grande partie de la population. Le SMIC, les minima sociaux et les allocations sont en effet les mêmes qu'en France. De plus, elles sont calculées en fonction de l'évolution des prix en France. Cela signifie que quand les indemnités chômage sont gelées, la perte de pouvoir d'achat est plus grande à La Réunion. Cela se vérifie aussi pour le RSA ou le SMIC, fixés en fonction d'une inflation moins grande qu'à La Réunion sur des produits essentiels. À l'heure où le gouvernement a déposé un projet de loi sur l'égalité réelle, la question des prix doit faire

partie du débat. En effet, comment parler d'égalité si avec un même revenu, le pouvoir d'achat est plus faible ?

L'aide existe pour la Corse

Mis à part pour l'énergie, l'État n'intervient pas pour fixer les prix. Parmi les facteurs qui expliquent la vie chère figurent les frais d'approche et l'étréitesse du marché qui limite la concurrence. Or La Réunion est un département français. Une continuité territoriale doit s'appliquer. En Corse par exemple, l'État consacre un budget pour que les prix soient moins élevés, car il y existe deux départements français.

Il verse une aide financière pour le transport des marchandises venant de France à destination de la Corse. Les Réunionnais n'ont pas droit à une telle mesure. Et le projet de loi sur l'égalité réelle ne prévoit pas cette continuité territoriale.

Tant que cette inégalité ne sera pas réglée, il sera bien difficile de faire croire qu'une égalité réelle est possible.

M.M.

Indice des prix de juillet 2016 : communiqué de l'INSEE

Les prix à la consommation augmentent de 1,0 % en juillet à La Réunion. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix des transports aériens de voyageurs. Les prix des produits manufacturés, des produits pétroliers et de l'alimentation contribuent aussi à la hausse des prix. En glissement annuel, les prix diminuent de 0,1 % à La Réunion et augmentent de 0,2 % en France.

Les prix des services augmentent de 1,4 % en juillet. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation saisonnière des tarifs de transports aériens de voyageurs (+ 26,2 %). Les prix des services de transports augmentent ainsi de 23,3 %.

Les prix des services de santé sont également en hausse (+ 0,4 %) tout comme les prix des autres services (+ 0,3 %). En particulier, les prix des services d'hébergement et des forfaits touristiques augmentent respectivement de 2,0 % et 3,8 %.

Seuls, les prix des loyers et services rattachés baissent de 0,3 % en raison de la diminution de 1,2 % des prix de la distribution d'eau.

Sur un an, les prix des services augmentent de 0,3 % à La Réunion (+ 0,8 % en France).

Les prix des produits manufacturés augmentent en juillet (+ 0,4 %). Cette hausse est portée par les prix de l'habillement et des chaussures (+ 2,1 %) avec la fin de promotions.

Les prix des autres produits manufacturés s'accroissent modérément (+ 0,1 %). En particulier, les prix des automobiles neuves augmentent de 1,1 %. En revanche, les prix des produits de santé baissent de 0,2 %.

Sur un an, les prix des produits manufacturés augmentent à La Réunion (+ 0,2 %) mais baissent en France (- 0,3 %).

Les prix de l'alimentation augmentent de 0,5 % en juillet.

Ils sont portés par la hausse de 0,6 % des prix de l'alimentation hors produits frais. En particulier, les prix du « lait et fromage » progressent de 2,7 %. À l'inverse, les prix des produits frais baissent de 1,1 %, entraînés par les prix des légumes frais (- 1,5 %).

Sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 0,7 % à La Réunion (+ 1,2 % en France).

Les prix de l'énergie augmentent en juillet (+ 1,4 %) avec la hausse des prix des produits pétroliers (+ 2,0 %). Les prix des litres de gazole et de supercarburant augmentent respectivement de 3,2 % et 0,8 %.

Sur un an, les prix des produits pétroliers sont en repli de 10,3 % à La Réunion et de 6,6 % en France.

Le prix du tabac baisse légèrement en juillet (- 0,1 %).

Édito

Fiasco de 2 manifestations commerciales : et si...

Les médias ont rapporté le fiasco commercial, économique et financier des 24 heures de Saint André. Le même traitement a été accordé à la manifestation Flores et Halles du Port, malgré une affluence de 30 000 visiteurs. Les 2 cas mettent en avant un volontarisme politique désuet.

Tout d'abord, la volonté de vider les poches des Réunionnaises et Réunionnais à la veille de la rentrée était une erreur économique et morale. A cette époque de l'année, les acheteurs potentiels sont concentrés sur les dépenses scolaires. Les réjouissances passent au second plan. C'est surtout un véritable pied de nez aux détracteurs des allocataires percevant des aides scolaires.

Ensuite, la volonté d'organiser les nuits blanches de l'Est méconnaît absolument la culture des Réunionnais, en cette période d'hiver austral. Généralement, pour ce genre de manifestations populaires, on prend moins de risque en été. A défaut de consommer, c'est l'occasion de faire une sortie, de se promener. Pour cette fois, il n'y avait n'y avait pas de public. Au Port, la volonté de faire venir Julien Lepers est toujours incomprise de tous les acteurs culturels réunionnais. Cela a été un investissement contre-productif.

Enfin, la volonté de promotions politiciennes à travers des manifestations communales passe de plus en plus mal au yeux de la population qui ne voit pas les changements tant promis. Le fossé est très net entre, d'une part, les professionnels qui ont accepté de payer (souvent cher) et qui s'impatientent d'obtenir un bon retour sur in-

vestissement et, d'autre part, les intervenants politiques qui se bousculent pour être photographiés.

La palme est revenue au Port où on signale qu'une brochette de 8 personnes ont pris la parole. En prévision de prochaines élections, la surenchère a donné suite à un flot de discours qui n'avait pas leur place dans cette manifestation de fleurs. Le bouquet en revient à la doyenne des Députées. A aucun moment elle n'a remis en cause la subvention communale de 10 000 euros votée pour faire venir un goyave de France. D'habitude, elle s'indigne pour beaucoup moins que ça.

Plus sérieusement, le fiasco commercial réside surtout dans le rétrécissement des budgets des ménages et dans la concurrence avec des manifestations plus professionnelles qui mobilisent depuis de longues dates des médias, des sponsors et une opinion friande de nouveautés qu'elle consomme sans modération.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Foyer des Jeunes Travailleurs du Port, une chance perdue ?

Le Foyer des Jeunes Travailleurs du Port, le premier établissement de ce genre à La Réunion et le seul pendant très longtemps, a fermé ses portes le 13 juin 2016. Cette fermeture met ainsi fin à presque quarante années de mission sociale d'accueil et d'hébergement de jeunes travailleurs, garçons et filles, privés de logement ou en grandes difficultés.

En effet, au moment où la structure devait passer à une étape supérieure et que les phases les plus contraignantes étaient accomplies, la dynamique engagée depuis plus de 10 ans a été stoppée brutalement.

En ma qualité d'ancien employé de la structure durant 10 ans (de 1985 à 1995) et de président pendant 16 années (de 1999 à 2015), il est de mon devoir d'apporter mon point de vue concernant cette fermeture, même si un certain nombre d'éléments ont déjà été apportés à l'opinion par la presse. J'ai donc été un témoin privilégié de l'utilité de cet outil pour de nombreux jeunes Réunionnais et de sa contribution pour la notoriété de la ville du Port.

On peut rappeler quelques étapes essentielles de l'histoire du FJT du Port.

C'est dans un contexte de fort développement économique sur le territoire de la commune du Port que le FJT a ouvert ses portes en 1977 avec pour mission première l'hébergement des jeunes travailleurs réunionnais. Son succès et son utilité ont développé sa reconnaissance à l'échelle régionale.

Progressivement, un partenariat actif a été construit avec des organismes ou des institutions tels que la Mission Intercommunale de l'Ouest (MIO), le Conseil Départemental (ex Conseil Général) par le biais du Groupement d'Unité Territoriale (GUT), la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR), la Chambre des Métiers, ou encore l'Ecole d'Apprentis-

sage Maritime (EAM).

Vers la fin des années 90, le contexte économique et social contraint nous a obligés à re-questionner notre projet associatif.

Ainsi, en 2010, grâce au partenariat financier avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans le cadre du Contrat Territorial Global, et à la contribution du Territoire de la Côte Ouest (TCO), la commune du Port, maître d'ouvrage, lance les travaux de réhabilitation du bâtiment pour une capacité d'accueil de 66 chambres, dont 6 pour des personnes à mobilité réduite.

Ce renouveau du FJT s'inscrivait dans une nouvelle perspective. Afin d'intégrer de nouvelles orientations, nous avons modifié nos statuts, mis en place un plan de formation pour une meilleure qualification du personnel et aussi fait fructifier notre réseau de partenaires.

Ce nouveau virage, impulsé avec les partenaires publics, confortait ainsi le FJT dans son rôle d'acteur référent d'insertion sociale des jeunes par le logement, favorisant ainsi leur autonomie et leur responsabilisation.

Cette mission a été appuyée par le travail très constructif mené avec nos partenaires, à savoir :

La MIO pour continuer la mise en place de l'accueil des jeunes.

La CAF pour bénéficier d'un accompagnement financier dans le cadre de sa politique d'action sociale.

La Direction Régionale de la Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) apportant un financement pour l'animation du Foyer.

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (l'UNHAJ) pour bénéficier d'un accompagnement à la structuration.

L'Association Réunionnaise pour la Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (l'ARVISE) et UNIFORMATION pour l'accompagnement et

la mise en place d'un plan de formation pour le personnel, afin de répondre aux exigences liées à l'évolution des métiers et des compétences.

Dans le FJT, il n'y a pas uniquement l'aspect hébergement. En effet, la dimension socio-éducative et culturelle entrait dans nos priorités. Ainsi, nous avons procédé à :

la mise en place d'activités socio-culturelles en concertation avec les résidents.

la prise en compte du parcours résidentiel des jeunes confrontés aux difficultés d'accès à un logement autonome, dans une dynamique partenariale avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Port, la MIO, l'Académie des Dâlons et les bailleurs sociaux, entre autres.

Sur le plan financier, notre exercice comptable pour l'année 2014 faisait pourtant une nouvelle fois la démonstration de notre capacité à gérer au mieux les fonds publics mis à notre disposition, sans déficit ni dépenses inconsidérées. L'optimisation progressive de nos fonds propres, qui aurait été effective avec la livraison définitive de tous les logements, aurait entraîné rapidement une diminution du besoin de financement émanant de la commune du Port.

Cependant, la réduction conséquente de la subvention communale en 2015 déclenche la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes et remet en cause la viabilité et la survie de la structure. La liquidation a d'ailleurs été prononcée par le tribunal récemment.

Depuis ses débuts, l'association FJT n'a jamais eu l'intention de se substituer à ses partenaires et elle a toujours su rester, vis-à-vis de ces derniers, et en premier lieu la Municipalité, un acteur respectueux et à l'écoute de toutes propositions ou évolutions nécessaires.

Je regrette que les nombreuses sollicitations entreprises par l'association auprès de l'autorité municipale pour échanger sur le projet du Foyer soient restées vaines. Aussi devant l'impossibilité de partager notre expérience et notre point de vue sur le devenir du Foyer avec notre principale partenaire, la décision qui s'imposait était de quitter avec regret, un engagement de longue date, des responsabilités partagées et surtout une équipe de salariés qui a tant donné à leur outil de travail.

En effet, je ne saurais oublier ces 8 membres du personnel qui se retrouvent aujourd'hui au chômage avec toutes les conséquences sociales, matérielles et psychologiques que l'on n'ose imaginer. Je tiens tout particulièrement à les remercier pour leur compréhension, leur esprit d'équipe et la solidarité dont ils ont su toujours faire preuve dans les moments difficiles. Je partage totalement leur désarroi.

Je souhaite sincèrement qu'un repreneur puisse très vite prendre le relais pour assurer la continuité du projet du Foyer des Jeunes Travailleurs du Port qui reste une structure viable au sein de ce territoire.

Il serait dommage qu'un tel outil portois, répondant aux besoins de notre jeunesse, ne puisse pas continuer à prospérer comme cela était envisagé.

Le Port a depuis longtemps démontré sa capacité à innover, à fédérer et à donner une dimension régionale à des projets de développement local. J'ose espérer qu'on n'est pas passé à côté d'une chance offerte à la commune du Port de tirer profit des atouts de son histoire.

Patric Boitard
Président du FJT
de 1999 à 2015

Mauvais temps pour les femmes

Une femme diacre ! L'idée est lancée et une commission pour étudier la question a été créée par le papa François la semaine dernière. Pour Monseigneur Aubry, c'est impensable, impossible, inadmissible, inconcevable. Si vous pensez trouver une argumentation solide pour étayer son refus catégorique, vous serez déçu, en effet l'évêque a dit « Ce n'est pas possible par fidélité au choix de Jésus-Christ et à la tradition apostolique, les disciples du Christ étaient des hommes ». Et voilà la discussion est close. Que les femmes catholiques restent chez elles et vaquent à leurs tâches domestiques, les hommes sont et seront les seuls, habilités à occuper des fonctions ecclésiastiques importantes. Nous sommes en 2016, faut-il le rappeler ? En lisant le journal, je croyais me retrouver des siècles en arrière, accroupie au coin du feu, faisant cuire la soupe de mon seigneur et maître, revenant glorieusement de la chasse ou de la croisade.

Même choc historique en découvrant la presse au sujet de Jacqueline Sauvage. Vous savez cette épouse humiliée, battue, violentée par un conjoint violent pendant 47 années et qui n'a vu que dans la mort de son bourreau de mari, la fin de son calvaire et de celui de ses enfants. Nous avons été des centaines de milliers à réclamer la grâce présidentielle après la condamnation à 10 ans de prison de cette femme victime. Le président Hollande avait alors accordé le 31 janvier une grâce partielle lui permettant de présenter une demande de libération conditionnelle.

Et bien, le tribunal de l'application des peines de Melun, a refusé cette demande, « reprochant à madame Sauvage de ne pas assez s'interroger sur son acte ». On croit rêver ! Qui sont ces magistrats pour s'arroger le droit de savoir ce qui se passe dans la tête d'une femme qui a déjà effectué 4 ans de prison ? Combien de maris ou de compagnons violents ont-ils été libérés avant le temps imposé pour bonne conduite et se sont empressés de courir au domicile de leurs victimes pour les achever sauvagement ? J'ai en mémoire, des exemples frappants à la Réunion, au Tampon et à Saint-Benoit entre autre. Encore deux poids, deux mesures qui témoignent d'un patriarcat intolérable.

« On ne naît pas femme, on le devient » a écrit Simone de Beauvoir dans le deuxième sexe. Pour certains hommes tenants d'une quelconque autorité, il faudrait que nous le restions jusqu'à la fin des temps. Notre combat de femmes pour nos droits n'est pas encore terminé. Hélas !

Marylène Berne

Oté

Apré lo mayo in pyés, lo bikini, lo monokini, ala lo Burkini : sa i shok azot sa ?

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi koné pa si ou la suiv lo problèm « Lo Burkini ». Mi pans ke non pars zot, bann rouj zot i intèrès arienk bann gran problèm, bann gran késtyon. Donk in sinp késtyonn kostime do bin sa i pé pa intèrès azot sa. Poitan sa l'apré fé déga dann la Frans é sirman dann d'ot péi ankor. Donk, olèrk mète in mayo d'bin konm toulmoun ala ké bann fam mizilman la déside port in burkini. Kosa i lé sa ? Sa sé in linz de bin i kashyète in bone parti d'lo kor, mé k'i amont rosi ké ou la pa in fanm oksidantal normal. Rozman bann mèt, in pé partou, la desid défann in n'afèr konmsa é moin pèrsonèl, moin lé dakor avèk zot. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Matant moin na konm l'inprézyon ou i intèrès aou dé shoz lé inportan zordi. Ala k'in kostime de bin i atir out l'atansyon. Romark la pa la vot solman mé sète in bon pé d'moun dann bann éstasyon balnéèr. Moin, sa sé in n'afèr i shoke pa moin. Pou koué mi di sa, Pars kan bann madam la mète mayo in pyès zot la pa domann amoin si moin lé dakor. Kan zot la desid mète in bikini, zot la pa konsilt amoin. Kan la desid mète lo monokini, moin la pa vot ni pour ni kont sa. Astèr bann mizilmane i desid mète in zoli kostime do bin i apèl burkini : zot i domann pa mon n'akor. Mé si l'avé domann amoin mon avi moin nora plas amoin dann kan la libèrté konm mi pans moin la touzour fé... Lé vré k'in pé i alime in pétar, mé mi pé dir azot d'avans sé kaziman in pétar mouyé. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin

« La lang sé lo méyèr é lo pli mové z'afèr ké nana ! » - In kozman po la rout

Mi pans zot i koné Esope ? Sa té in zèsklav dann tan l'avé z'èsklav dan la Grèce. Mé d'aprè sak i di té in moun i koné bien la vi, in l'èspès moun saj. Donk in zour son mèt i di ali : « Esope ! Zordi mi vé manz lo méyèr kari ké nana ! ». Esope i sava bazar épi li ashète la lang pou fé kui. Landomin son mète i di ali : « Esope, mi vé manz lo pli mové kari ké nana ! ». Lo ga i arsava bazar épi li ashète ankor in kou la lang pou fé kari. Son mèt i di ali : « Moin na konm l'inprézyon ou i mok de moin la ! ». Lo z'èsklav i réponn : mi mok pa d'ou, moin la, mé kalkil bien é ou va oir : la lang i gingn di bon z'afèr avèk sa, zoli parol, konpliman, mo d'amour, mé avèk la lang ou i pé vann out famiy, vann out patri galman. Donk li lébien bon, mé li pé mové, danzéré pou d'bon. Ala pou kosa mi pans li sé lo méyèr é lo pli mové z'afèr ké nana. Alé ! Ni artrouv pli dvan.